

EASYBOURSE

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 euros

Siège social : 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06

484 014 410 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels approuvés par décisions de l'Associé unique du 30 mai 2024

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en euros)

ACTIF	31/12/2023	31/12/2022
Créances sur les établissements de crédit et ass	344 845 332	330 432 220
- Dont comptes ordinaires débiteurs	27 708 128	19 856 102
- Dont prêts et comptes à terme	316 293 333	309 540 000
- Dont créa. rattachées aux placements de trésorerie	843 871	1 036 118
Opérations avec la clientèle	550 633	376 704
Immobilisations incorporelles	4 450 819	4 160 700
Immobilisations corporelles	180 366	221 333
Autres actifs	2 382 916	382 733
Comptes de régularisation	779 188	574 302
Comptes de négociation et de règlement	1 282 561	-
TOTAL ACTIF	354 471 814	336 147 992

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les établissements de crédit et ass	7 463	3 164
Opérations avec la clientèle	339 844 629	321 791 174
Autres passifs	5 234 032	3 883 009
Comptes de régularisation	2 061 252	1 301 656
Comptes de négociation et de règlement	-	1 119 057
Provisions	420 638	9 426
Capitaux propres sociaux (hors FRBG) :		
- Capital souscrit	8 700 000	7 000 000
- Réserves	700 000	700 000
- Report à nouveau	340 506	1 725 695
- Résultat de l'exercice	(2 836 706)	(1 385 188)
TOTAL PASSIF	354 471 814	336 147 992

HORS-BILAN	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres donnés	6 226 381	6 937 316
- Engagements sur titres :		
. Titres à livrer	6 226 381	6 937 316
Engagements de financement, de garantie et engagements sur titres reçus	6 226 381	6 937 316
- Engagements sur titres :		
. Titres à recevoir	6 226 381	6 937 316

Hors-bilan. Les niveaux d'engagements en hors-bilan correspondent aux montants des titres à recevoir et à livrer à fin décembre 2023 dans le cadre de l'activité SRD des clients EASYBOURSE (Service Règlement Différé) intégrée dans le Chiffre d'Affaires Bourse (CA Bourse).

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés (1)	3 192 168	-
- Autres intérêts et produits assimilés	3 192 168	-
Intérêts et charges assimilées (1)	(1 097 874)	-
- Autres intérêts et charges assimilées	(1 097 874)	-
Commissions (produits)	9 347 660	10 191 928
Commissions (charges)	(1 156 295)	(1 015 950)
Gains ou pertes sur op. des portef. de négociation	(4 300)	(2 431)
Gains ou pertes s/op. des portef. de plct et assimilés	-	2 045 407
Autres produits d'exploitation bancaire	366 972	547 368
Autres charges d'exploitation bancaire	(174 563)	(134 957)
PRODUIT NET BANCAIRE	10 473 768	11 631 364
Charges générales d'exploitation	(12 157 376)	(11 958 917)
- Frais de personnel	(4 382 696)	(3 558 057)
- Autres charges générales d'exploitation	(7 774 680)	(8 400 861)
Dot. aux amort. et aux dépréc. des immob. inc. et corp.	(1 151 640)	(1 054 049)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(2 835 248)	(1 381 602)
Coût du risque	(1 458)	(12 368)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 836 706)	(1 393 969)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(2 836 706)	(1 393 969)
Impôts sur les bénéfices	-	8 781
RESULTAT NET SOCIAL	(2 836 706)	(1 385 188)
RESULTAT NET SOCIAL PAR ACTION (en euros)	(13,04)	(7,92)

(1) Annexes rubrique « autres » p. 6.

ANNEXE - COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023 (en euros sauf indication contraire). **Faits marquants de l'exercice.** Le contexte économique 2023 a été marqué par un climat géopolitique mondial instable avec la poursuite de la guerre en Ukraine et de très fortes tensions israélo-palestiniennes depuis le mois d'octobre. Dans ce contexte, la France a connu une reprise progressive de ses perspectives de croissance en 2023 avec une inflation en légère baisse par rapport à 2022 mais qui reste soutenue et une augmentation forte des taux d'intérêt à partir du mois de janvier. Le CAC 40 a enregistré une augmentation de 16,5 % en 2023. Un gain qui contraste avec le recul enregistré l'an passé, de près de 10 %. Dans ce contexte, l'année 2023 d'EASYBOURSE se termine avec un résultat net de - 2 836 706 € qui résulte d'une diminution du PNB de - 10 % entre 2022 et 2023, notamment en raison de la baisse du CA Bourse qui décroît de - 11 % : l'activité des clients en termes de nombre d'ordres passés diminue entre 2022 (1 109 336 ordres) et 2023 (1 007 967 ordres) ; l'acquisition de nouveaux clients avec une progression du nombre d'ouvertures de comptes nettes, soit 3 081 nouveaux comptes en 2023 ; ce CA Bourse représente à ce titre 68 % du CA total en 2023 contre 71 % en 2022 (cf. 3.1). Les charges générales d'exploitation en 2023 augmentent de + 1,7 %, soit + 198 K€ ; notamment liées à une progression des frais de personnel + 825 K€ entre 2023 et 2022 et la comptabilisation d'une provision non prévue de la prestation « management fees » pour un montant de 180 K€ compensées en partie par la baisse des charges de publicité (- 902 K€) entre 2023 et 2022 et des charges d'impôts et TVA (- 98 K€) en lien avec la baisse

de l'activité. **Evènements post clôture.** Le 20/03/2024, le Comité d'administration ; a pris acte de la démission de Monsieur Yves RAKOTOMALALA de ses fonctions de Président et par voie de conséquence de dirigeant effectif de la société au sens de l'article L. 532-2 du Code monétaire et financier ainsi que de la démission de Monsieur Clément PELOU de ses fonctions de second dirigeant effectif de la société ; a nommé Monsieur Eymard DE CHARRY en qualité de Président de la société et Madame Céline PICCA en qualité de second dirigeant effectif ; a pris acte de la démission de Monsieur Vincent MENVIELLE de ses mandats de membre et de Président du Comité d'administration et de la démission de Madame Isabelle BOUVET de ses mandats de membre et Président du Comité d'expertise ; a coopté Monsieur Silvan MARTY en qualité de membre du Comité d'administration en remplacement de Monsieur Vincent MENVIELLE, et l'a nommé en qualité de membre et Président du Comité d'expertise, en remplacement de Madame Isabelle BOUVET. L'associé unique en date du 20/03/2024 a nommé Madame Isabelle BOUVET en qualité de Présidente du Comité d'administration. Par ailleurs, une augmentation de capital de 1,3 M€ a été réalisée au 30/04/2024 afin de respecter les contraintes relatives à l'exigence minimale de fonds propres réglementaires (3,8 M€). **Autres.** Conformément à l'ANC 2014-07, un reclassement comptable a été effectué afin que les opérations de comptes à termes et de remboursement d'avance sur compte courant soient comptabilisées en intérêts et produits assimilés ainsi qu'en intérêts et charges assimilés. Initialement, ces opérations étaient comptabilisées en gain ou pertes sur opération de portefeuille ou assimilés. Les intérêts et produits assimilés (3 192 168 €) représentent la rémunération de la trésorerie des comptes à terme. Les intérêts et charges assimilées (1 097 874) incluent les coûts de cassage des comptes à terme (1 069 532 €) ainsi que les remboursements d'intérêts d'avance sur compte courant (28 342 €).

	31/12/2023	31/12/2022 proforma	31/12/2022 publié
Intérêts et produits assimilés	3 192 168	2 121 252	-
- Autres intérêts et produits assimilés	3 192 168	2 121 252	-
Intérêts et charges assimilées	(1 097 874)	(75 846)	-
- Autres intérêts et charges assimilées	(1 097 874)	(75 846)	-
Commissions (produits)	9 347 660	10 191 928	10 191 928
Commissions (charges)	(1 156 295)	(1 015 950)	(1 015 950)
Gains ou pertes s/op. des portef. de négociation	(4 300)	(2 431)	(2 431)
Gains ou pertes sur opérations des portef. de placement et assimilés	-	-	2 045 407
Autres produits d'exploitation bancaire	366 972	547 368	547 368
Autres charges d'exploitation bancaire	(174 563)	(134 957)	(134 957)
PRODUIT NET BANCAIRE	10 473 768	11 631 364	11 631 364

NOTE 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux. Les comptes annuels sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements du secteur bancaire. Détenue à 100 %, EASYBOURSE est consolidée dans les comptes de LA BANQUE POSTALE et fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe LA Poste. **Changements de méthodes et comparabilité.** 1. **Changements de méthodes.** Aucun changement de méthode n'est intervenu cette année. Les règlements de l'Autorité des normes comptables entrés en vigueur en 2022 sont sans impacts sur les comptes. 2. **Comparabilité des exercices.** S'agissant du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan, les données présentées pour l'exercice 2023 sont comparables à l'exercice précédent. **Règles de présentation et d'évaluation.** EASYBOURSE suit les règles et principes édictés par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-07 du 26/11/2014, qui reprend en un seul texte l'ensemble de la réglementation comptable applicable aux établissements bancaires et le règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). 1. **Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - Engagements par signature.** Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme (comptes et prêts à terme) pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires débiteurs pour les créances clientèle. Le risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle) est traité conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n° 2014-07. Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrits. **Créances douteuses.** Le processus de déclassement en créances douteuses s'applique aux comptes clients débiteurs sur les comptes titres. Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la société estime probable de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues par la contrepartie. Un encours est systématiquement déclassé en douteux quand la créance présentée par le compte ordinaire est supérieure à 90 jours. Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée en créance douteuse dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée dans le Groupe. Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque la situation est régularisée par un recouvrement partiel ou total. Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise. 2. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur 10 ans. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de développement incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet. Ils sont en règle générale amortis sur 3 à 5 ans, voire 7 ans pour les développements et projets les plus structurants dont l'utilisation est prévue sur cette durée. Les frais de développement sont en règle générale amortis sur la durée d'utilisation estimée du projet ou au maximum pour 5 ans. 3. **Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle.** Ces dettes correspondent à des avoirs sur 4 comptes test client EASYBOURSE utilisés en interne pour simuler des recettes et des opérations. Les avoirs en question sont non significatifs. 4. **Provisions.** Figurent sous cette rubrique : les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ; les autres provisions constituées en vertu des dispositions relatives à la comptabilisation des passifs du règlement de l'ANC n° 2014-03. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. 5. **Engagements hors-bilan.** Le hors-bilan retrace essentiellement les engagements de financement donnés relatifs aux titres à recevoir et à livrer. 6. **Produits et charges de commissions.** LA BANQUE POSTALE comptabilise en résultat les commissions en fonction des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel ce service est attaché : les

commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation (commissions sur moyens de paiement) ; les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés ; les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté (commissions sur mandats, commissions sur incidents de paiement).

NOTE 2 - BILAN. 2.1.1. Créances à vue sur les établissements de crédit et assimilées. Les créances à vue sur les établissements de crédit regroupent le montant des comptes courants permettant à EASYBOURSE de cantonner les espèces déposées par la clientèle en application de l'arrêté du 06/09/2017, de gérer les mouvements de trésorerie liés au statut de teneur de comptes-conservateur, et de gérer la trésorerie propre. Les comptes à terme enregistrent les placements de la trésorerie qui sont effectués en compte à terme (CAT) pour un montant de 316 293 333 €. Il est rappelé que, conformément aux agréments dont elle dispose, la société ne réalise pas d'opérations pour compte propre. EASYBOURSE comptabilise à son actif les intérêts courus à recevoir issus du placement de la trésorerie. Au 31/12/2023, les intérêts courus à recevoir s'élèvent à 843 871 €.

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs :	27 708 128	19 856 102
- Dont cptes représentatifs des fonds de la cltèle	26 888 774	19 770 106
- Dont comptes courants représentatifs de la trésorerie de la société.....	819 354	85 996
TOTAL BRUT	27 708 128	19 856 102
Créances sur les établissements de crédit à vue	27 708 128	19 856 102
Comptes et prêts à terme	316 293 333	309 540 000
Créances rattachées.....	843 871	1 036 118
TOTAL BRUT	317 137 204	310 576 118
Créances sur les établissements de crédit à terme.....	317 137 204	310 576 118
CREANCES SUR LES ETS DE CREDIT ET ASS.	344 845 332	330 432 220

2.4. Détail des immobilisations	01/01/2023	Variation	31/12/2023			31/12/2022		
	Montant brut	Entrées	Montant brut	Amort. et dépréciations cumulés	Montant net	Montant brut	Amort. et dépréciations cumulés	Montant net
Autres immobilisations d'exploitation	552 125	48 487	600 612	420 246	180 366	552 125	330 792	221 333
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	552 125	48 487	600 612	420 246	180 366	552 125	330 792	221 333
Frais d'établissement.....	10 762	-	10 762	10 762	-	10 762	10 762	-
Autres immobilisations incorporelles.....	7 714 652	1 556 518	9 271 170	5 533 563	3 737 607	7 714 652	4 471 376	3 243 276
Immobilisations incorporelles en cours	917 424	(204 211)	713 213	-	713 213	917 424	-	917 424
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 642 838	1 352 307	9 995 145	5 544 325	4 450 820	8 642 838	4 482 138	4 160 700
IMMOBILISATIONS CORP. ET INC.	9 194 963	1 400 794	10 606 519	5 975 333	4 631 186	9 205 725	4 823 692	4 382 033

Les immobilisations corporelles brutes sont constituées principalement de matériel de bureau composant les postes de travail des collaborateurs. Les frais d'établissement correspondent aux frais de dépôt des noms de domaine. Les immobilisations incorporelles brutes sont constituées pour l'essentiel des coûts de mise en place du Site Web et des applications digitales d'EASYBOURSE, auxquels sont venus s'ajouter : l'incorporation des coûts de développements liés à l'optimisation de l'outil de gestion de la base clientèle (CRM) et la mise en place des développements dans le cadre de la norme MIFID2.

2.5. Détail des comptes de régul. et autres actifs	31/12/2023	31/12/2022
Charges constatées d'avance.....	270 604	147 470
Produits à recevoir sur dérivés.....	216 190	159 524
Autres produits à recevoir.....	230 700	204 600
Autres comptes de régularisation	61 695	62 708
COMPTES DE REGULARISATION	779 189	574 302
Etat, impôts et taxes.....	2 193 853	251 524
Autres débiteurs ou créditeurs divers.....	189 062	230 653
ACTIFS DIVERS.....	2 382 915	482 177
COMPTES DE REGUL. ET ACTIFS DIVERS	3 162 104	1 056 479

A l'actif, les principaux postes sont les suivants : TVA déductible, Crédit de TVA, Fournisseurs débiteurs. **2.6. Détail des comptes de négociation et de règlement.** Ces comptes comprennent essentiellement à l'actif et au passif, les opérations d'achat et de vente de titres réalisées, pour le compte de la clientèle « courtage », avec les différents intermédiaires de marchés, dont les opérations de règlement/livraison sont en cours à la date d'arrêté des comptes. Gestion collective des livrets de développement durable et Comptes de négociation et de règlement, 31/12/2023 : 1 282 561, 31/12/2022 : (1 119 057). **2.7. Dettes envers les établissements de crédit.** Comptes ordinaires créditeurs, Dont comptes ordinaires enregistrant les mouvements liés à la négociation-tenu de compte, Dettes envers les établissements de crédit à vue et Dettes envers les établissements de crédit et assimilées, 31/12/2023 : (7 463), 31/12/2022 : (3 164).

2.8. Dettes - Opérations avec la clientèle	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à régime spécial à terme.....	246 906 205	236 889 109
- Dont comptes PEA	246 906 205	236 889 109
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	246 906 205	236 889 109
Comptes ordinaires créditeurs.....	3 666 810	3 606 914
Clients « courtage »	89 271 614	81 295 151
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	92 938 424	84 902 065
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	339 844 629	321 791 174

2.11. Capitaux propres. Au 31/12/2023, le capital social est composé de 217 500 actions de 40 euros totalement libérées.

	Capital	Prime d'émission et d'apport	Réserves légales	Aut. réserves et report à nouveau	Résultat social	Total des cap. propres sociaux
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	6 000 000	800 000	-	- 1 288 280	- 488 140	5 023 580
Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 488 140	488 140	-
Résultat N-1	-	-	-	-	176 501	176 501
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	6 000 000	800 000	-	- 1 776 420	176 501	5 200 081
Affectation du résultat N-1	-	-	-	176 501	- 176 501	-
Augmentation de capital.....	1 500 000	-	600 000	200 000	-	2 300 000
Diminution de capital	- 1 500 000	- 800 000	-	1 500 000	-	- 800 000
Résultat N-1	-	-	-	-	- 106 061	- 106 061
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	6 000 000	-	600 000	100 081	- 106 061	6 594 020

2.1.2. Détail des opérations avec établissements de crédit et avec la clientèle par durée restant à couvrir.

	A moins de 3 mois	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2023
Actif :				
- Créances sur les éta de crédit et assimilées ..	27 708 128	45 309 110	271 823 554	344 840 791
- Créa. sur la clientèle ..	550 633	-	-	550 633
Passif :				
- Dettes envers les éta de crédit et assimilées ..	(7 463)	-	-	(7 463)
- Dettes envers la cltèle	(339 844 629)	-	-	(339 844 629)

2.2. Créances - Opérations avec la clientèle. Les opérations avec la clientèle comprennent les comptes clients débiteurs sur les comptes titres. Toutes les créances supérieures à 90 jours font l'objet d'un reclassement en créances douteuses. Les créances douteuses font, individuellement, l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel.

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs.....	498 068	226 592
Créances douteuses	65 782	163 188
OPERATIONS A LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATIONS	563 850	389 779
Dépréciations relatives aux créances à la clientèle...	(13 218)	(13 075)
- Sur les crédits à la clientèle.....	(13 218)	(13 075)
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	550 633	376 704
- Dont créances douteuses brutes	65 782	163 188

2.3. Participations et autres titres détenus à long terme. Néant.

2.9. Détail des comptes de régul. et autres passifs	31/12/2023	31/12/2022
Charges à payer	2 061 252	1 401 100
- Dont charges à payer FNP	1 341 480	802 812
- Dont charges à payer - Sociales et de personnel.....	719 772	598 288
COMPTES DE REGULARISATION	2 061 252	1 401 100
Fournisseurs	397 330	753 156
Etat, impôts et taxes.....	1 151 085	775 221
- Dont TVA et autres impôts	937 381	545 923
- Dont organismes sociaux et personnel	213 704	229 298
Créditeurs divers	3 685 618	2 354 631
- Dont CNP Assurances	141 022	128 457
- Dont franchise de loyer	-	9 609
- Dont compte courant associés	3 544 596	2 216 565
PASSIFS DIVERS.....	5 234 033	3 883 008
COMPTES DE REGUL. ET PASSIFS DIVERS	7 295 285	5 284 108

Au passif, les principaux postes sont les suivants : Dettes fournisseurs, Dettes sociales et fiscales, TVA collectée, Impôts et taxes sur opérations de marché. A noter l'enregistrement au bilan, au 31/12/2022, d'une avance en compte courant de la part de l'actionnaire LA BANQUE POSTALE constituée d'une première avance de 700 000 € versée en janvier 2019, à laquelle s'est ajoutée une deuxième avance en compte courant de 1 000 000 € en décembre 2019 puis, en octobre 2022, une avance en compte courant à hauteur de 500 000 € autorisée par le Conseil d'administration portant le montant au bilan à 2 200 000 € au 31/12/2022 complété par les intérêts courus à payer au titre de l'avance en compte courant du mois d'octobre 2022. Cette dernière avance en compte courant a été consentie sur une durée de remboursement de 3 ans et a eu vocation à faire face à un besoin de trésorerie en fin d'année lié aux règlements de factures arrivées à échéance. En 2023, l'actionnaire a accordé une avance en compte courant de 500 000 € afin de pallier à des difficultés de trésorerie, puis dans un deuxième temps, une avance en compte de courant supplémentaire d'un montant de 2,6 M€ en novembre 2023.

2.10. Détail des provisions passif	31/12/2022	Dotations	31/12/2023
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	9 426	411 212	420 638
Provisions (hors risque de contrepartie)	9 426	411 212	420 638
PROVISIONS	9 426	411 212	420 638

Ce poste enregistre une provision pour retraite de 420 638 €.

Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 106 061	106 061	-
Augmentation de capital	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
Résultat N-1	-	-	-	-	- 1 081 427	- 1 081 427
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	7 000 000	-	600 000	- 5 980	- 1 081 427	6 512 593
Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 1 081 421	1 081 421	-
Résultat N-1	-	-	-	-	1 312 530	1 312 530
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020	7 000 000	-	600 000	- 1 087 401	1 312 524	7 825 123
Affectation du résultat N-1	-	-	-	1 312 530	- 1 312 530	-
Résultat N-1	-	-	-	-	1 600 567	1 600 567
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	7 000 000	-	600 000	225 129	1 600 561	9 425 690
Affectation du résultat N-1	-	-	100 000	1 500 567	- 1 600 567	-
Résultat N	-	-	-	-	- 1 385 188	- 1 385 188
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	7 000 000	-	700 000	1 725 696	- 1 385 195	8 040 501
Affectation du résultat N-1	-	-	-	- 1 385 188	1 385 188	-
Augmentation/Diminution de capital (x)	1 700 000	-	-	-	-	1 700 000
Résultat N	-	-	-	-	- 2 836 706	- 2 836 706
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	8 700 000	-	- 700 000	340 507	- 2 836 713	6 903 795

Ce poste enregistre une augmentation de capital en décembre 2023 de 1,7 M€, correspondant à 42 500 actions d'une valeur nominale de 40 € chacune, afin de porter le capital social à 8,7 M€ à fin 2023.

NOTE 3 - COMPTE DE RESULTAT.

3.1. Reconnaissance des revenus	Décembre 23	Décembre 22
CA BOURSE	8 093 645	9 109 264
CA OPCVM	1 026 117	895 001
CA EASYVIE	227 897	187 662
CA Publicité et opérations réciproques	366 316	513 336
Rémunération de la trésorerie	2 094 293	2 045 407
CHIFFRES D'AFFAIRES	11 808 268	12 750 670
Autres produits	733	34 033
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 809 001	12 784 703

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués essentiellement de commissions et frais de courtage, revenus sur le SRD, commissions sur les prestations de services à la clientèle, commissions liées à l'assurance-vie, rémunération de la trésorerie. Les autres produits d'exploitation bancaires comportent exclusivement les produits de l'activité média générés par le site internet www.easybourse.com. En 2023, le chiffre d'affaires relatif aux activités de courtage en bourse et de gestion de placements représente 68 % du chiffre d'affaires d'exploitation, les activités de rémunération de la trésorerie représentent 18 % et l'activité publicité média représente quant à elle 3 % des produits d'exploitation et l'activité Assurance vie compte pour 2 % du chiffre d'affaires.

3.2. Charges bancaires et d'exploitation par activité	Décembre-23	Décembre-22
Sous-traitance ProCapital	3 599 968	3 504 676
Développement	749 788	1 556 393
Contenu	954 904	844 031
Supports	2 215 285	2 006 146
Masse salariale	5 118 894	4 265 359
Impôts et taxes et prorata TVA	1 067 272	1 165 027
Autres charges	133 443	107 068
Amortissements	1 151 640	1 054 048
Prod immobilisée	- 347 042	- 336 443
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	14 644 153	14 166 305

Les charges d'exploitation regroupent principalement : les coûts relatifs à la sous-traitance Procapital (25 %), les charges de personnel (35 %), les coûts de structure (15 %), le prorata de TVA et impôts et taxes (7 %), les acquisitions de flux d'informations (7 %), et les dépenses de développement commercial et communication marketing (5 %). A noter que les autres charges intègrent une production immobilisée à hauteur de - 347 K€ (Produit). Résultat sur opérations sur titres de transaction et Gain ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation, 31/12/2023 : (4 300), 31/12/2022 : (2 431). Les opérations des portefeuilles de négociation se composent à 100 % d'opérations sur titres de transaction pour un montant de 4 300 € au 31/12/2023. **3.3. Personnel.**

	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs totaux ETP	55,8	46,8
CDI	40,8	37,8
- Dont cadres	36,8	31,8
- Dont employés et agents de maîtrise	1	3
- Dont personnel mis à disposition par LBP	3	3
CDD	2	2
Contrat d'apprentissage	13	7
CAP Emploi (CDI EUTC)	42	40

	31/12/2023	31/12/2022
Effectifs totaux moyen	50,7	48,9
CDI	38,9	38,7
- Dont cadres	35,1	31,3
- Dont employés et agents de maîtrise	1	4,4
- Dont Personnel mis à disposition par LBP	2,8	3
CDD	2,5	2,8
Contrat d'apprentissage	9,3	7,4

Concernant les frais de personnel, ils sont composés principalement des salaires et traitements (2 542 K€), des cotisations sociales diverses (1 394 K€) et des impôts divers et taxes sur salaires (277 K€). Ils sont complétés par la rémunération du personnel mis à disposition par LBP (736 K€) qui est intégrée, dans le compte de résultat, dans les autres charges d'exploitation. Les 2 composantes constituent la masse salariale d'EASYBOURSE, présente en vision analytique dans le point 3.2. Le calcul de la provision pour charges de retraite a été actualisé dans les comptes d'EASYBOURSE en 2023 pour un montant global de 420 K€.

3.4. Coût du risque	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux dépréciations et provisions pour :		
- Clientèle et établissements de crédit	2 939	12 837
DOTATIONS AUX DEPREC. ET PROVISIONS	2 939	12 837
Reprises sur dépréciations et provisions pour :		
- Clientèle et établissements de crédit	(1 480)	(469)
REPRISES SUR DEPRECIATIONS	(1 480)	(469)
COÛT DU RISQUE	1 459	12 368

Le coût du risque comprend principalement les dotations et reprises sur dépréciations des créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables. **3.5. Résultat exceptionnel.** Néant.

3.6. Fiscalité. Dans le cadre de la concordance du Groupe TVA qui sera mis en place à compter du 01/01/2023, il a été décidé, en accord avec le groupe LBP, de passer à une TVA sur les débits à compter du 01/09/2022. La société fait l'objet d'une intégration fiscale avec le Groupe La Poste depuis l'exercice 2009, elle est soumise à l'impôt dans les conditions de droit commun. EASYBOURSE est en perte fiscale en 2023 et ne supporte à ce titre pas d'impôt. La Société dispose d'un solde de reports déficitaires fiscaux sur l'exercice 2023, de 17 529 092 €. **3.7. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Commissaires aux comptes d'EASYBOURSE. Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés et Total, MAZARS : 20 375, 100 %, KPMG : 14 363, 100 %.

NOTE 4 - INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES. Informations sur les parties liées (en K€). Produits : 2 854, Charges : 2 500, Créances : 317 114, Dettes : 1 166. Les parties liées concernent principalement LA BANQUE POSTALE sur les refacturations intragroupes notamment la mise à disposition du personnel, la mise à disposition des locaux, la rémunération de la trésorerie ainsi que LBPAM pour les créances et les produits relatifs à la convention de distribution. Les créances regroupent principalement les créances auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes à terme. L'ensemble des transactions effectuées par EASYBOURSE avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 5 - IMPLANTATIONS DANS LES TERRITOIRES NON COOPERATIFS. EASYBOURSE n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantations dans les territoires fiscalement non-coopératifs en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Economie du 06/10/2009.

NOTE 6 - INFORMATION EN MATIERE DE REMUNERATIONS. La rémunération des membres des organes de direction en raison de leurs fonctions, à savoir le Président, le Directeur des Opérations et la Directrice du Contrôle interne (RCSI) fait l'objet d'une refacturation par LA BANQUE POSTALE à EASYBOURSE dans le cadre d'une mise à disposition de personnel. Cette refacturation n'identifie pas en particulier leur rémunération au titre de leur mandat social.

NOTE 7 - CONSOLIDATION DES COMPTES. EASYBOURSE est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion en tant que filiale à 100 % de LA BANQUE POSTALE (Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, ayant son siège social au 115, rue de Sèvres - 75275 PARIS CEDEX 06) à qui il revient l'obligation d'établir des comptes et un rapport consolidé.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président, constate l'existence d'une perte de l'exercice d'un montant de (2 836 706) euros et décide de l'affecter au compte « report à nouveau » qui sera ainsi porté de 340 506 euros à (2 496 200) euros. En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EASYBOURSE S.A.S relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Autres » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences de la correction opérée sur la présentation des intérêts sur comptes à terme, désormais comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » en lieu et place de la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ». **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent

dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-

ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois appelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Les Commissaires aux comptes, Courbevoie, Paris - La Défense, le 23 mai 2024, MAZARS : Charles DE BOISRIOU, Associé ; KPMG S.A : Xavier DE CONINCK, Associé.